



Soutenir le développement de la filière des semences maraichères biologiques en Wallonie

Le développement de la production de semences biologiques en Wallonie présente un intérêt en matière de **résilience, d'autonomie, de développement technique et d'opportunités économiques**.

Situation actuelle

- **L'approvisionnement en semences biologiques pour le maraîchage est fait majoritairement auprès d'entreprises semencières européennes.** Les variétés proposées par ces entreprises sont sélectionnées pour des régions larges, pas pour des conditions particulières et ne présentent pas d'avantages techniques pour les conditions pédoclimatiques en Wallonie.
- **La production de semences en Wallonie et en Belgique existe, mais reste limitée.** Les acteurs belges sont des petites entreprises semencières, quelques multiplicateurs spécialisés, et quelques maraîchers qui ont une activité secondaire de production de semences.
- Les activités de production et de distribution de semences présentent **des risques techniques, économiques, juridiques, qui constituent des barrières au développement de la filière.** Le projet *Semences d'ici* (2023-2026) a mené une analyse des défis rencontrés pour un développement technique et économique pérenne de cette filière.

Opportunités

- Il existe un **intérêt de la part des maraîchers** pour des semences biologiques produites en Wallonie, y compris moyennant un premium économique (enquête sur les choix variétaux et semenciers dans le secteur légumier Bio. Antier C., 2021).
- La production de semences, à **haute valeur ajoutée**, pourrait constituer une source de revenu complémentaire pour compenser la fragilité économique du secteur du maraîchage.
- Des **outils de gestion des risques et mécanismes de compensation** peuvent renforcer les petites et moyennes entreprises régionales et encourager leur développement, dans la perspective d'une production de semences régionale diversifiée et durable.



Synthèse des recommandations

Levier 1 : Améliorer la résilience économique de l'activité de multiplication en Wallonie

- Soutenir la mise en place, la reprise et le maintien de l'activité de production de semences.
- Généraliser la réalisation d'estimations des coûts de production.
- Alimenter une base de données techniques relative à la production de semences de variétés populations en Wallonie.
- Soutenir les entreprises semencières qui distribuent des semences locales.

Levier 2 : Mettre en place un cadre collectif au service de la pérennité de la filière

- Mettre en place une/des organisations de producteurs-multiplicateurs.
- Mettre en place une interprofession ou une plateforme de concertation.
- Mettre en place un observatoire des prix et de l'origine des semences biologiques.
- Définir un cadre contractuel entre entreprises semencières et multiplicateurs.

Levier 3 : Encourager la sélection variétale régionale

- Assurer la continuité de programmes de sélection variétale pour l'agriculture biologique, en particulier pour les espèces clés en Wallonie.
- Organiser une coordination régionale de l'activité de sélection, porteuse d'une vision de long-terme (2050).

Levier 4 : Améliorer la communication à destination des clients et consommateurs

- Développer un label semences biologiques, reproductibles et produites régionalement.
- Promouvoir les semences produites régionalement auprès des consommateurs.

Références

Les recommandations s'appuient sur l'analyse des critères pour un prix juste développée par Sytra (voir (Ferdinand et Antier, 2025), pp. 70-71, Tableau : *Synthèse des recommandations pour le développement de la filière sur base des critères pour définir un prix juste*).

Financement

Ce projet est financé par le Gouvernement wallon dans le cadre de la subvention à « 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la microtransformation, la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières » du Plan national pour la reprise et la résilience. Cet appui est financé par l'Union Européenne (NextGenerationEU).



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU





Levier 1 : Améliorer la résilience économique de l'activité de multiplication en Wallonie

Actions	Problématiques	Modalités de soutien
Renforcer les soutiens à l'installation, reprise ou mise en place d'une activité de multiplication de semences.	Les exigences de l'activité de multiplication, notamment en termes d'outillage et de temporalité de production impliquent des investissements élevés. Lorsqu'il existe des aides (telles que les aides à l'installation), les multiplicateurs rencontrent des difficultés pour y accéder en raison des spécificités de leurs activités (petite surface, etc.), ou peinent à répondre à leurs exigences (seuil de rentabilité). Dans le cas d'agriculteurs déjà installés, il manque un soutien au démarrage d'une activité de multiplication semencière.	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppes d'aides différenciées et de différentes tailles, selon les types d'activité.
Soutenir financièrement l'activité de production de semences	La production de semences est un secteur économiquement fragile en raison du niveau élevé d'investissement, des risques rencontrés et de la compétition internationale sur le marché des semences. Les risques rencontrés dans l'activité de production de semences sont des risques économiques, techniques, humains, juridiques. Au-delà des outils de gestion du risques que les multiplicateurs pourraient mettre en place (voir rapport), des aides ciblées pourraient contribuer à pérenniser cette activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au maintien de l'activité de production de semences. • Aide à l'investissement dans des infrastructures spécifiques utiles à l'activité de multiplication (ex : abris). • Dispositifs d'assurance.
Généraliser la réalisation d'estimations des coûts de production	La majorité des multiplicateurs ne disposent pas d'une anticipation ni d'un suivi détaillé de leurs coûts de production. Le suivi technico-économique peut être fait à l'échelle d'une culture ou de la ferme. Cela peut être fait par les multiplicateurs ou par un appui extérieur. Un meilleur accès à de la formation, des outils et un conseil technico-économique et/ou des services d'aide au suivi technico-économiques pourraient y contribuer. Un programme de recherche participative (à l'échelle belge ou internationale, notamment avec les pays limitrophes) pourrait également être un dispositif intéressant, en engageant un défraiement pour les tâches de collecte de données.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès à la formation, aux outils ou à l'accompagnement. • Programme de recherche participatif relatif à la performance technico-économique de l'activité de multiplication.
Alimenter une base de données des rendements de production de	Cette donnée étant manquante et très variable selon les variétés, il est laborieux pour un multiplicateur d'évaluer le nombre de porte-graines à mettre en culture pour produire une quantité donnée de semences. Des données existent dans d'autres géographies (ex, aux USA, au sein de l'OSA, il y a une collecte de données en cours), cependant très peu de données pour les conditions pédoclimatiques wallonnes sont disponibles. Ces données	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien public à la recherche technique et la recherche participative pour renforcer la connaissance et les bases de données disponibles.



semences de variétés population en Wallonie	devraient également tenir compte de différents modèles de multiplication (notamment en termes de niveau de mécanisation).	
--	---	--

Levier 2 : Mettre en place un cadre collectif au service de la pérennité de la filière

Actions	Problématiques	Modalités de soutien
Mettre en place des organisations de producteurs-multiplicateurs (OPM)	<p>Une cartographie de la filière de production de semences biologiques en Belgique a été réalisée par le projet Semences d'Ici, afin d'identifier tous les acteurs impliqués, et de mettre en évidence les forces et faiblesses de la filière (Cartographie de la filière des semences potagères en Belgique. Lebrun F., 2025.).</p> <p>La mise en place d'OPMs pourrait faciliter les coordinations collectives (répartition des espèces et variétés reproduites, niveaux de prix).</p> <p>De telles organisations existent en France pour le secteur des semences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide technique et financière pour la mise en place d'OPs.
Mettre en place une interprofession ou une plateforme de concertation	<p>Les acteurs de la filière des semences biologiques pourraient être réunis au sein d'une interprofession ou d'une plateforme de concertation. Cette plateforme pourrait notamment engager des discussions collectives relatives à la fixation des prix, aux exigences en termes de qualité, délais de paiement, identification des variétés demandées et manquantes en agriculture biologique, etc.</p> <p>L'organisation de cette IP en tant qu'organisme non privé (tel qu'une asbl) pourrait constituer une plateforme suffisamment neutre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette organisme d'IP devrait être soutenu par la RW. • Une phase pilote engageant un petit nombre d'acteurs pourrait être stratégique.
Mettre en place un observatoire des prix des semences	<p>Cet observatoire devrait suivre la répartition de la valeur entre les différents acteurs de la filière des semences potagères biologiques, notamment la part qui revient aux multiplicateurs. Les pratiques de contractualisation pourraient également être suivies par cet observatoire. Un tel observatoire devrait couvrir les activités actuelles et à venir de multiplication en Wallonie et tenir compte des entreprises semencières en Europe.</p>	<p>Cette responsabilité pourrait être attribuée à des acteurs régionaux déjà en charge de suivi sectoriel (ex : CIM / Biowallonie).</p>
Mettre en place un cadre contractuel	<p>L'absence de cadre contractuel rend fragile l'activité de production de semences, principalement en défaveur des multiplicateurs. Les contrats devraient permettre une</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'utilisation de conventions-types, afin de



	<p>couverture, au moins partielle, des risques de production. Une réévaluation régulière des prix de marché et de la rémunération des MU devrait être mise en place.</p> <p>Le cadre contractuel pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un référentiel de prix, en prenant en compte les variables explicatives : a) caractéristiques culturelles et variétales (rendement grainier, état des semences) ; b) modes de production (superficies allouées, degré de mécanisation, plein champs vs abris) ; c) marché (cible commerciale, concurrence internationale) ; d) pays de production (coût de la main-d'œuvre, exigences réglementaires, impact pédoclimatique sur le rendement et la qualité) ; ... Ce référentiel de prix devrait également fournir une comparaison par rapport aux semences conventionnelles. • Intégrer des modalités particulières, pour renforcer le soutien aux multiplicateurs : forfait pour les cultures à hauts risques technique ; acompte pour les cultures à forte intensité de main-d'œuvre. <p>Documents clés : <i>Guide de commercialisation des semences pour multiplicateurs</i> et <i>Analyse financière de la production de semences de carottes – dossier technique</i> (Lebrun F., 2025).</p>	<p>formaliser les relations contractuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un modèle de convention a été élaboré dans le cadre du projet Semences d'Ici et peut être mis à disposition des acteurs (<i>Contrat de multiplication de semences - modèle type à adapter</i>. Lebrun F., 2025). • Voir aussi les autres documents de référence développés dans le cadre du projet Semences d'Ici.
--	---	---

Levier 3 : Encourager la sélection variétale régionale

Actions	Problématiques	Modalités de soutien
<p>Soutenir la sélection de populations biologiques locale</p>	<p>La sélection variétale reste insuffisante pour répondre aux besoins de l'agriculture biologique. Il est nécessaire de déployer et d'assurer la continuité de programmes de sélection variétale pour l'agriculture biologique, en particulier pour les espèces clés en Wallonie (voir Livrable B.2.4. Méthodes de financement, Julian Martens, 2025) - comme cela a été réalisé au niveau fédéral au siècle passé, par le prédécesseur du CRA-w.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financements régionaux pour la sélection variétale biologique.
<p>Organiser une coordination régionale de l'activité de sélection</p>	<p>Les activités de sélection existantes sont incomplètes, à la fois en termes de espèces et de critères de sélection. Une coordination régionale (ou nationale) porteuse d'une vision de long-terme (2050) permettrait d'orienter de manière stratégique les activités de sélection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un organe de coordination et publier une stratégie 2050.



Levier 4 : Améliorer la communication à destination des clients et consommateurs

Actions	Problématiques	Modalités de soutien
<p>Développer un label semences biologiques, régionales et reproductibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un tel label devrait inclure une dimension de prix juste utilisable par le secteur des semences, qui encourage une rémunération juste pour les multiplicateurs et valoriser la production de semences régionale. Ce label améliorera l'accessibilité, l'attractivité et la transmission d'informations aux consommateurs afin de renforcer l'attrait pour les produits issus de l'agriculture biologique. • Des exemples intéressants émergent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Il existe une mention '<i>des semences aux légumes</i>', en cours de développement, définie pour des produits alimentaires qui utilisent plusieurs semences produites en Wallonie. Cette mention peut être utilisée lors de la valorisation auprès des consommateurs. ○ Le label '<i>Végétal d'ici</i>' est en place pour les plants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier au développement d'un label. • Appui à sa diffusion. • Encourager un organisme régional (comme l'apaq-w) à promouvoir les semences produites régionalement auprès des consommateurs.

Partenaires projet :

